

leur ministere en secret. Les choses estant sur ce pied, l'Empereur fut averti qu'il y avoit des Prestres à Nangasacki qui y demeuroient malgré ses défenses, & qui y professoient ouvertement leur Religion. Aussi tost il donne ordre au Prince d'Omura petit-fils de Dom Barthelemy Omurandono, d'informer contre eux & de se saisir de ceux qu'il pourroit découvrir.

Cette commission ne put estre expédiée si secretement que les Magistrats de Nangasacki n'en eussent le vent. Comme ils estoient tous Chrétiens, ils mirent en deliberation de quelle maniere on devoit se comporter en cette rencontre, & comment ils répondroient aux Commissaires de l'Empereur, lorsqu'on leur demanderoit s'il y avoit des Religieux dans leur Ville. Après avoir bien examiné cette affaire, ils vinrent trouver le Provincial des Jesuites, & le prierent d'envoyer quelques-uns de ses Religieux à la Chine par les vaisseaux qui alloient faire voile, & de disperser les autres dans les Villes voisines, afin qu'ils pussent jurer qu'il n'y en avoit point dans Nangasacki. Le Pere Provincial fit ce qu'ils desiroient, & les autres Religieux suivirent son exemple: De sorte que le Prince d'Omura n'en put découvrir un seul, quelque recherche qu'il en pût faire. Cela luy fit de la peine, car son pere & son grand-pere ayant esté Chrétiens, & l'ayant esté luy-même dans son enfance, il craignoit qu'on le soupçonnast d'estre d'intelligence avec les Chrétiens, & il desiroit d'en découvrir du moins un, pour lever le soupçon que l'Empereur pouvoit concevoir de sa negligence ou de sa perfidie.

Entre ceux que le Pere Provincial des Jesuites tira de Nangasacki & qu'il laissa néanmoins dans le Japon, le Pere Jean Baptiste Machade en fut un. Il estoit de l'Isle de la Tercere, & il fut envoyé de Nangasacki à l'Isle de Goto, où il arriva au mois d'Avril de l'an 1617. A peine eut-il mis pied à terre, que le Magistrat le constitua prisonnier pour avoir méprisé les Edits de l'Empereur. On l'avoit averti auparavant du danger où il se mettoit, & on luy avoit conseillé d'aller à Omura, parce qu'on avoit eu avis qu'il seroit arresté s'il alloit à Goto. Il se mit en priere pour sçavoir ce qu'il devoit faire, & après l'oraison il jugea qu'il devoit aller à Goto, quoy qu'il y dût perdre la vie, puisque l'obeissance l'envoyoit en ce lieu-là. Il avoit pour compagnon un jeune seculier nommé Leon, qui fit tant auprès des Gardes, qu'il obtint la permission de rendre service au Pere, & ensuite d'estre fait prisonnier comme luy, afin de mourir avec luy.

Comme on estoit sur le point de transporter le Pere à Omura, le vent se trouva contraire, ce qui l'obligea de demeurer deux jours au Port de Canoco, où les Magistrats luy permirent de confesser & de communier les Chrétiens. Après quoy il leur fit une tres-belle exhortation, & leur dit entr'autres choses, que dès l'âge de sept ans entendant parler du Japon, il avoit conçu un tres-grand desir d'y venir prescher JESUS-CHRIST, & que Dieu avoit enfin accompli ses desirs. Estant monté sur le vaisseau, il pria ses Gardes de le lier: mais ils n'en voulurent rien faire, disant qu'un homme n'avoit pas besoin d'estre lié qui desiroit de l'estre.

Lorsqu'il fut arrivé à la Ville d'Omura on le conduisit de nuit en prison, où il trouva le Frere de l'Ascension de l'Ordre saint François. Ce Saint Religieux entendant le bruit qu'on faisoit, crut qu'on l'alloit mener au supplice, & se mit à genoux pour se recommander à Dieu: mais il fut bien étonné, lorsqu'il vit le Pere Machade. Ils s'embrasserent tendrement l'un & l'autre & remercièrent Dieu avec larmes, de la consolation qu'il leur donnoit de se pouvoir assister par l'usage des Sacremens. Ils eurent le bonheur de dire la Messe dans leur prison depuis le jour de la Pentecoste jusqu'au lundy d'après la Feste de la sainte Trinité, qui fut celui de leur mort.

J'ay trois lettres entre les mains du Pere Machade qui sont de tres-grande édification. Pour éviter la longueur & le dégoût même des bonnes choses, je me contente de rapporter la troisième qu'il a écrit à un Religieux de sa Compagnie en ces termes: *Je fus pris à Goto lorsque j'avois la main levée pour donner l'absolution à un penitent. Après l'avoir donnée, j'allé au devant du Magistrat qui estoit venu pour me prendre, & je luy dis ce que Dieu me mit pour lors à la bouche. De-là je fus mené à Omura où je suis en prison. Plaise à Dieu que j'endure quelque chose pour son amour. Je le benis de tout mon cœur des graces qu'il me fait que je n'ay jamais méritées. Je vous proteste, mon tres-cher Pere, en toute verité, que je ne voudrois pas changer l'estat où je suis maintenant, avec les Empires seculiers & Ecclesiastiques de tout le monde. Je n'ay jamais esté si content que je le suis. Je n'ay jamais esté si joyeux, & je ne me suis jamais vu l'esprit si libre de tous soins & de toute inquietude. Beni soit Dieu qui recompense si abondamment le peu que nous faisons & endurons pour luy. C'est maintenant, ce me semble, que je suis devenu Religieux de la Compagnie de JESUS, & que j'en exerce quelques fonctions, puisque je me*

IX.
Lettre du
Pere Machade.

vois prisonnier pour avoir presché l'Evangile de mon Sauveur. Je laisse le reste de sa lettre. Cécly suffit pour nous faire voir & sentir ce que dit S. Paul, que jamais nous ne sommes plus forts, que lorsque nous connoissons nostre foiblesse, & que jamais nous ne sommes plus contents, que lorsque toutes les consolations humaines nous manquent, parce que nous avons alors la force & la consolation de Dieu.

Le Lundy d'après la Feste de la Trinité on signifia aux deux prisonniers qu'ils étoient condamnés à la mort. On ne peut exprimer la joye que leur apporta cette nouvelle. Le Pere Frere Pierre de l'Ascension dit, qu'il n'avoit demandé que cette grace à Dieu depuis qu'il estoit en prison, & qu'il se tenoit infiniment obligé à sa divine bonté de luy avoir accordé ce qu'il desiroit. Le Pere Jean Baptiste Machade assura qu'il avoit esté comblé de joye trois jours de sa vie. Le premier, quand il entra dans la Compagnie. Le second, quand il fut fait prisonnier, & le troisieme ce jour-là même qu'on venoit de luy annoncer sa mort.

En effet il écrivit sur l'heure même ce peu de mots à son Supérieur. *Je viens de recevoir l'agreable nouvelle de mon martyre. Je meurs comblé de joye, parce que je meurs pour l'amour de mon Seigneur JESUS. Je le remercie de tout mon cœur de ce qu'il me fait cette grace dont je me reconnois tout-à-fait indigne.* Sur le soir le Prince d'Omura leur fit porter à manger: mais ils le remercièrent, disant qu'ils n'avoient plus besoin de nourriture & qu'ils alloient à un festin, où ils seroient pleinement rassasiés. Ils se confessèrent l'un à l'autre & reciterent ensemble les Litanies des Saints. Après quoy on les mena au lieu du supplice à une demie lieuë de la Ville. Chacun tenoit à sa main son crucifix, & comme ils estoient suivis d'une infinité de monde, ils leurs faisoient l'un après l'autre de petits discours pour les exhorter à embrasser la Foy & à la conserver; mais on ne pouvoit les entendre, parce que les Chrétiens ne faisoient que pleurer & soupirer.

Estant arrivez au lieu où ils devoient mourir, le Frere Pierre s'adressa aux Chrétiens & leur fit un fort beau Sermon: mais parce qu'il estoit un peu long, & que les Officiers s'ennuyoient de l'entendre, le Pere Jean Baptiste qui s'en apperçut, luy fit signe de cesser, ce qu'il fit. Ensuite ils s'embrassèrent mutuellement, & ayant dit adieu aux Chrétiens qui estoient presens, ils se separerent un peu l'un de l'autre. Puis se regardant avec un petit souris, ils se dirent quelque chose qu'on n'entendit pas, & se

mirent à genoux. Alors levant les mains vers le Ciel, ils offrirent à Dieu leur sacrifice & presenterent le cou. Le Frere Pierre ne receut qu'un coup qui luy abbatit la teste. Le Pere Jean Baptiste en receut trois: car le Bourreau ayant manqué les deux premiers, le Pere se releva à demy-mort; puis s'estant mis à genoux, il receut le troisieme qui le couronna du martyre. Les Chrétiens les voyant morts, pousserent des cris si lamentables, que les Idolâtres en furent touchez. Puis ils se jetterent en foule sur leur corps pour les baiser & pour emporter de leurs Reliques.

Cependant Leon qui avoit accompagné son bon Pere jusqu'au lieu du supplice, estoit inconsolable de ce qu'il ne l'accompagnoit pas à la mort. On le remena en prison, & les Gardes le lierent si étroitement, que le Geolier en fut indigné. *Quoy, leur dit-il, craignez-vous qu'un homme s'enfuit qui s'est volontairement constitué prisonnier, & qui desire la mort avec autant de passion que les autres desirent la vie?* Ce discours les adoucit & les fit un peu lâcher les cordes dont il estoit lié.

Le bruit du martyre de ces deux bons Religieux estant venu à Nangasaqui, deux autres, l'un de l'Ordre de saint Dominique nommé le Pere Alphonse Navarret, & l'autre de l'Ordre de saint Augustin nommé le Pere Ferdinand de saint Joseph, transportez du desir de souffrir le martyre, firent une action qu'il ne faut pas condamner dans les Saints, mais qu'on ne doit pas imiter. S'étant communiqué l'un à l'autre leur dessein, ils dirent adieu à leurs amis, quittent leur habit séculier qu'ils portoient pour se déguiser, & ayant pris celui de leur Ordre, sortent de Nangasaqui accompagnez de quantité de Chrétiens qui les suivirent jusqu'au Royaume d'Omura. Où estant arrivez, ils choisirent une belle campagne & y dresserent à la haste une forme d'Eglise avec des branches d'arbres où ils dirent la Messe, entendirent les Confessions & administrerent les Sacremens.

Le Prince d'Omura averti de ce qui se passoit & de l'insulte qui luy estoit faite, les fait prendre & les met en prison. Les Religieux allerent au devant des Officiers qui les venoient arrester, & après leur avoir présenté la collation, monterent gayement dans le vaisseau avec eux. Ils furent conduits à une Isle proche de la Ville d'Omura. Plusieurs Chrétiens de Nangasaqui embrasent comme eux du desir du martyre, declarerent aux Juges qu'ils les avoient tenus deux ans cachez dans leurs maisons contre les Or-

X.
Deux autres Religieux sont martyrisés & Leon avec eux.

donnances de l'Empereur, & qu'ils devoient mourir comme eux, cependant ils ne furent point arrestez.

Quatre jours après, le Prince fit préparer de nuit une barque où il fit entrer les deux Religieux & Leon avec eux. Il y fit aussi porter les corps des deux Martyrs le Pere de l'Ascension & le Pere Machade, parce qu'il se faisoit un trop grand concours de peuple à leur tombeau. Lorsqu'ils furent arrivez à un rocher inhabité, les Executeurs de la Justice donnerent un peu de temps aux deux Religieux pour se preparer à la mort. Pendant qu'ils estoient en prieres, Leon se retira d'eux pour recommander son esprit à Dieu. Les Peres croyant qu'il manquoit de courage, & craignant qu'il n'abandonnast la Foy, commencerent à l'encourager: mais luy leur répondit en souriant: *Ne croyez pas, mes Peres, que j'apprehende la mort; ce n'est pas la crainte qui me fait retirer: c'est que je ne m'estime pas digne de mourir en vostre compagnie. Il est juste que vous entriez les premiers dans le Royaume celeste, & j'auray l'honneur de vous suivre mourant après vous.* Ils eurent tous trois la teste coupée, & leurs corps furent jettez dans la mer, attachez à de grosses pierres avec ceux des deux autres Martyrs.

XI.
Martyre de
deux autres
Religieux
& de plu-
sieurs Chré-
tiens.

La nouvelle de ce nouveau martyre s'estant répandue par le Japon, trois autres Religieux brûlez du même zele que les precedens, s'en allerent exprés à Arima pour y gagner la même couronne. Quoy qu'ils fussent en habit seculier, ils n'y furent pas long-temps sans estre découverts. Le Prince ayant envoyé des gens pour les arrester, ils tâcherent tous trois de s'enfuir: mais il n'y en eut qu'un qui se sauva. Les deux qui furent pris, furent le Pere Apollinaire Commissaire des Religieux de saint François au Japon & le Pere Thomas du saint Esprit de l'Ordre de saint Dominique. On fit aussi prisonniers à Nangasaqui seize ou dix-sept habitans de la Ville, qui pour estre Martyrs avoient déclaré hautement qu'ils les avoient retirez chez eux. Je n'examine point si ce zele estoit sage ou non: On ne peut douter qu'il ne fût saint, & qu'il ne procedast d'une Foy tres-vive.

Le neveu de Sifioie qui estoit Gouverneur de Nangasaqui en son absence, voyant que les Chrétiens s'assembloient en grand nombre autour de la prison pour assister à la mort de leurs Confreres, & craignant qu'il n'arrivast quelque desordre, fit venir de nuit les prisonniers dans son Palais, comme pour les interroger, & pendant que les Chrétiens attendoient devant la grande porte, il les fit sortir par une porte de derriere & embarquer sur un vaisseau.

seau. Lorsqu'ils furent trois lieues avant dans la mer, ils eurent tous la teste coupée. Leurs corps furent jettez dans la mer, leurs biens confisquezz, leurs femmes & leurs enfans rendus esclaves. Ces morts au lieu d'abbatre le courage des Chrétiens, les rendoient plus passionnez pour le martyre. Il n'y en avoit point qui ne le desirast & ne le recherchast avec ardeur, ce qui faisoit enrager les Tyrans: car ils prétendoient les intimider par l'horreur de ces supplices, & ils voyoient que leurs tourmens avoient un effet tout contraire, les Chrétiens se faisant un plaisir de mourir, & comptant pour grace ce qu'ils tenoient pour chastiment.

Aussi les deux années suivantes dix-sept & dix-huit ils eurent un peu de repos dans le Royaume d'Arima, qui a esté le theatre le plus sanglant de la persecution. Quatre Peres Jesuites y demouroient cachez & prenoient soin de cette Eglise affligée. Le Prince n'ignoroit pas qu'ils fussent dans Arima, mais il faisoit semblant de ne le pas sçavoir, lassé qu'il estoit de persecuter les Chrétiens, & voyant que le fer de la persecution éguisoit leur vertu au lieu de l'émousser.

XII.
Sentimens
respectueux
des Dames
Chrétiennes
envers
leurs maris
estropiez
pour la Foy.

Aprés que cette tempeste se fut un peu appaisée, il arriva une chose entre plusieurs autres, qui merite d'avoir place dans cette Histoire. Les Dames Chrétiennes qui s'estoient retirées l'année precedente dans les bois & dans les forests pour mettre leur honneur à couvert, parce qu'on les avoit menacées de les exposer à l'insolence des soldats, estant retournées dans leurs maisons & trouvant leurs maris estropiez & couverts de playes, conçurent une si grande joye d'avoir des époux Martyrs, qu'elles ne sçavoient quel honneur leur rendre. Elles les pensoient avec un profond respect, ne s'estimant pas dignes de toucher les playes qu'ils avoient receuës pour la Foy, & desirant de leur estre semblables pour porter la qualité glorieuse de leurs épouses.

Les autres au contraire qui trouverent leurs maris en santé, pour avoir ou renoncé ou dissimulé leur Foy, en conceurent une si grande horreur, qu'elles ne purent se refoudre à demeurer avec eux. Elles leur reprocherent leur lâcheté & leur perfidie, & les abandonnerent, ne croyant plus devoir entretenir aucun commerce avec ceux qui avoient violé la Foy qu'ils devoient à Dieu. Il est vray que plus de deux cens reconnurent leur faute & furent reconciliez à l'Eglise: Cependant on eut bien de la peine à les bien remettre ensemble.

Or ce qui fit rentrer les Apostats dans leur devoir, fut qu'ou-

tre les reproches que leur faisoient leurs femmes, on voyoit des lumieres extraordinaires sur les lieux où les Martyrs avoient versé leur sang; principalement le jour de leur mort, ce qui a esté verifié par le témoignage de tant de personnes & par tant de lettres qu'on en a receuës du Japon, que la chose ne peut estre revouée en doute. Et c'est ce qui affermit ceux qui avoient chancelé dans la Foy, & fit rentrer dans l'Eglise ceux que la crainte des tourmens en avoit fait sortir.

C'est cette année 1617. que le Xogun donna le Royaume d'Arima à un Seigneur nommé Mathucara Bungo. C'estoit un homme d'une grande distinction pour sa noblesse & pour sa valeur, & qui passoit pour un des grands Capitaines du Japon. L'Empereur luy ordonna de ne souffrir aucun Chrétien dans ses Etats: Cependant comme il estoit d'un naturel fort doux, il ne fit aucune peine à ceux qui l'estoient, & les laissa vivre paisiblement dans leur Religion, leur commandant seulement de ne point faire d'éclat, autrement qu'il seroit obligé pour contenter l'Empereur de les punir par toutes les voyes les plus rigoureuses de la Justice. Ainsi les deux grands persecuteurs des Chrétiens le Prince Michel & Sifioie Gouverneur de Nangafaqui, furent punis selon leur merite: L'un perdant son Royaume, pour la conservation duquel il avoit renoncé la Foy & fait tant de Martyrs. L'autre se voyant frustré de l'esperance qu'il avoit eüe d'estre pourvû de ses Etats qu'il avoit gouverné jusqu'alors par commission, & pour l'acquisition desquels il avoit commis tant de crimes.

XIII.
Dispute
d'un Chrétien
contre
60. Bonzes.

Il y a un gros Bourg dans le Royaume de Fingo, où les Chrétiens s'estoient maintenus dans la fidelité qu'ils devoient à Dieu malgré la rage & la fureur du Prince. Et ce qui est admirable, c'est que les Peres en estant bannis comme du reste du Japon, un Bonze autrefois Ministre de Satan & ennemi juré de la Religion Chrétienne, ayant esté éclairé de la lumiere de la Foy, estoit alors l'Apostre du pais, & par ses Predications encourageoit les Fideles au martyre. Il avoit pour second un homme de qualité qui estoit receveur des Finances, & pour qui les Gouverneurs avoient beaucoup de consideration. Comme ils le pressoient d'obeïr au Prince & d'abandonner une Religion étrangere, il leur fit une proposition hardie. *Assemblez chez vous, Messieurs, les plus habiles Bonzes du Japon & qu'ils viennent disputer contre moy. S'ils peuvent répondre aux questions que je leur feray, je donneray les mains: mais si*

je les rends muets en vostre presence, vous m'avoüerez que j'ay pris le bon parti, & vous me laisserez vivre à ma liberté. Je ne veux point d'autres Juges que vous-mêmes.

Le défy fut accepté. Les Gouverneurs assemblent soixante Bonzes les plus doctes & les plus éloquens du pais, croyant qu'ils auroient bon marché d'un homme sans étude & qui ne sçavoit que son métier. Le combat fut long, chaud, opiniâtre. Après beaucoup de contestations les Bonzes demeurèrent muets, & le Receveur fut déclaré vainqueur. Ces faux Prestres enragez de se voir surmontez par un homme sans lettres, rentrent dans le combat, & tâchent d'embarrasser leur ennemi par une proposition qu'ils luy font. *Venons, disent-ils, des paroles aux effets. Vous soutenez qu'il se fait des miracles dans vostre Religion; faites-nous quelque chose qui surpasse les forces de la nature, & nous nous rendons. Je le veux bien, dit le Receveur, & au lieu d'un miracle j'en feray deux. Mais avoüez-moy que si je puis faire quelque chose que vous ne pouvez pas faire, vous la tiendrez pour miraculeuse: Car soixante hommes sont naturellement plus forts qu'un seul.*

La proposition ayant esté jugée raisonnable, il leur dit: *Messieurs, ne m'avoüerez-vous pas, que je fais autant d'estat de mes biens, de ma femme & de mes enfans, que le Xogun fait de son Empire? Or je suis prest de quitter tout cela pour la Loy que j'ay embrassée. Voilà mon premier miracle. Le second, c'est que je n'ay rien de plus cher que ma vie: & cependant je suis prest de la perdre, & cela avec plaisir plutôt que de perdre la Foy. Estes-vous prests d'en faire autant pour vos Dieux? Qu'on fasse entrer icy des soldats: voilà ma teste que je presente, presentez aussi la vostre.* Cette proposition déconcerta les Bonzes, & comme ils estoient dans le silence, le Receveur leur dit: *Avouiez, Messieurs, que les Chrétiens font des miracles, Puisque des enfans chez eux font ce que vous ne sçauriez faire.* Tous les assistans se mirent à rire & les Bonzes demeurèrent confus. Or quoy que le Receveur eût remporté la victoire, néanmoins parce que cette dispute avoit fait un éclat, les Gouverneurs craignant qu'on ne leur rendît quelque mauvais office auprès de l'Empereur, le bannirent pour quelques mois, puis le rappellerent & le remirent dans sa charge. Tant il est vray que le desintéressement est une espece de miracle dans la nature.

Quelqu'un me dira que les Japonnois se précipitent dans la mer pour aller voir leur Dieu Canon, & que d'autres se font écraser sous les rouës des chariots qui portent leurs Idoles; qu'ainsi le

Receveur raisonnoit sur un faux principe, & que les Bonzes estoient peu éclairés s'ils ne pouvoient pas luy répondre. J'avoué ce dernier, mais non pas le premier: car ceux qui se précipitent dans la mer, sont des gens sans étude & sans connoissance, qui prévenus d'une erreur populaire qu'ils seront heureux après leur mort, se font un grand plaisir & un grand mérite de mourir de la sorte: Mais il n'y eut jamais de Bonze dans le Japon qui ait souffert une mort cruelle pour défendre sa Loy: & quand il s'en trouveroit, le nombre en seroit si petit, qu'il ne pourroit donner aucun credit à leur superstition. Mais ce qui établit la vérité de nostre Foy, c'est un nombre infini de Martyrs, de tout sexe, de tout âge, de toute condition, & des plus sçavans hommes de la terre, qui ont souffert gayement les plus horribles tourmens de la nature, pour une Foy qui semble choquer la raison, & qui ne promet que des biens éloignés qui ne frappent point les sens.

Il faut ajouter que le Receveur connoissoit parfaitement le genie des Bonzes contre lesquels il disputoit, & qu'il leur faisoit ce défi sur l'assurance qu'il avoit, qu'ils n'estoient pas d'humeur à sacrifier leur vie pour leurs fausses divinités, & qu'ils aimeroient mieux renoncer leurs Camis que de perdre leur teste: C'est pourquoy il raisonnoit assez juste en disant qu'il faisoit des miracles, puisqu'il estoit prest de faire sans peine une chose qui leur paroissoit impossible: mais laissons-les disputer & reprenons le fil de nostre histoire.

XIV.
Croix miraculeuse.

Il y avoit dans le Royaume de Chicugen une montagne fort escarpée, au sommet de laquelle les Chrétiens avoient planté une Croix, où ils alloient pendant le Carême faire leurs dévotions. Ils marchent nu-pieds, les uns portant de grosses pierres sur leurs épaules, les autres arrosant le chemin de leur sang à coups de disciplines. Cette Croix ayant esté abbatuë & brûlée au temps de la persecution, le samedi Saint de l'année 1616. on vit sur la cime de cette montagne un grand feu, au milieu duquel paroissoit une croix semblable à celle qu'on avoit brûlée, si belle & si éclatante, que les Chrétiens & les Payens de plus d'une lieue d'alentour voyoient distinctement les lettres du titre qui estoit en haut. Ce prodige dura plus de deux heures, & a esté confirmé par quantité de témoins irréprochables. Il fut tenu pour un présage des nouveaux combats qu'on alloit livrer aux Chrétiens, & des feux qui devoient consumer tant de victimes innocentes,

Dans la seconde persecution suscitée par le Xogun, un noble Chrétien nommé Louïs Sottar, fit paroître dans les tourmens une foy & un courage invincible. Il avoit déjà soutenu de rudes combats sous l'Empereur Dayfusama: mais ce n'estoit que des jeux en comparaison de ceux que son fils Xogun luy livra depuis. Aussi-tost qu'il eut la nouvelle d'une seconde persecution, il paye toutes ses dettes, dispose de ses biens, confesse ses pechez avec beaucoup de douleur, & après avoir pris congé de ses amis, s'en va de luy-même se présenter aux Juges pour estre fait prisonnier & Martyr. Il trouva ce qu'il cherchoit à la mort près que les ennemis de la Foy luy refuserent, l'ayant renvoyé à Nangafaqui où les Peres Jesuites Directeurs de sa conscience le prierent de mettre par écrit le recit de son martyre; ce qu'il fit par obeissance. Il est bon de l'entendre parler luy-même, voicy un extrait de la relation qu'il leur donna.

L'onzième jour de la Lune dernière qui tombe au vingt-unième d'Octobre 1616. l'Edit fut publié à Cusan, lieu de ma naissance, par lequel il estoit commandé aux Chrétiens sous de grosses peines de quitter leur Religion. Le même jour qui estoit un Vendredy, je mis ordre à toutes mes affaires, & le lendemain je m'en allé de mon propre mouvement me présenter au Juge, lequel après m'avoir sollicité inutilement de renoncer ma Foy, me fit envelopper dans une espee de natte faite de longs morceaux de cannes fenduës & tissuës avec des cordes assez loines des autres, tellement qu'on me pouvoit voir & reconnoître par les ouvertures: Estant ainsi enveloppé, on me lia fortement tout autour & on me jeta ainsi tout nu au milieu de la rue, pour estre moqué & maltraité des passans. Je demeuré tout le reste du jour jusqu'à minuit dans cet estat.

Le lendemain je fus envoyé tout lié que j'estois à la Ville d'Anavaga capitale du Royaume, dont le Gouverneur fit son possible pour me faire changer de Religion: mais n'ayant rien gagné, il commanda qu'on me menast à Dayendono, qui estoit un des Souverains Gouverneurs du Royaume. Je fus deux heures à l'attendre dans la cour de son Palais, où il y avoit quantité de jeunes Gentilshommes, qui me firent mille reproches, & tâcherent par toutes sortes de promesses & de menaces de m'ébranler. Comme ils me trouverent inflexible, ils firent sçavoir au Gouverneur la fermeté où j'estois; ce qui l'obligea de venir luy-même me parler. Il n'y a point d'artifice dont il ne se servit pour me corrom-

XV.
Recit que
fit un Chrétien
de ses
tourmens.

» pre : mais il ne put tirer de moy que ces paroles ; *Monsieur vous*
 » *vous tourmentez inutilement : J'ay vécu Chrétien & je mourray*
 » *Chrétien.*

» Cette réponse l'irrita au dernier point , & il me dit d'un ton
 » severe , qu'il me feroit souffrir de si grands tourmens que je me
 » repentirois de mon opiniâtreté. Je luy répondis qu'il pouvoit
 » faire de moy tout ce qu'il luy plairoit ; mais qu'il ne me feroit
 » jamais renier mon Maître. Ayant dit cela je me recommandé à
 » Dieu & je le prié de ne point retirer sa main de dessus moy ,
 » bien que je fusse un grand pecheur ; mais qu'il appuyast mon
 » infirmité de son bras tout-puissant , puisque j'estois persecuté pour
 » son saint Nom. Après avoir fini ma priere , je sentis dans mon
 » ame une grande force & une douce consolation. De-là je fus
 » ramené à la maison qui me tenoit lieu de prison , où je trouvé
 » quantité de gens qui me tenterent de toutes les manieres ima-
 » ginables , & voulurent me persuader d'obeir à l'Empereur. Mais
 » ils n'eurent point d'autre réponse de moy , sinon que j'endure-
 » rois plutôt tous les tourmens du monde que d'offenser mon
 » Dieu.

» Comme ils virent que tous leurs efforts estoient inutiles , ils
 » se resolurent d'en venir aux effets. Ils me conduisirent donc au
 » lieu où l'on a de coûtume d'exécuter les criminels. Estant là
 » ils attacherent une corde à une poutre , & me liant les pieds &
 » les mains ensemble au bout de cette corde , m'y pendirent com-
 » me une boule en l'air : Puis les bourreaux me firent tourner si
 » long-temps , que la corde à force de tordre m'enleva jusqu'à la
 » poutre. Alors me laissant aller , la corde vint tout d'un coup à se
 » détordre , & me fit tourner de l'autre costé d'une telle force ,
 » que je n'ay point de paroles pour exprimer la douleur que ce
 » mouvement rapide me fit sentir au cœur , à la teste & aux yeux
 » qui en estoient tous troublez.

» Le tournoyement estant fini , je demeuré comme mort , ce qui
 » obligea les bourreaux de me jeter de l'eau fraîche sur le visage
 » pour me faire revenir. Après quoy ce fut à me solliciter de re-
 » noncer la Foy , & me voyant ferme dans ma resolution , ils re-
 » commencerent à me tourner une seconde fois. Le mal que j'a-
 » vois senti me fit croire que j'allois mourir : mais ayant invoqué
 » les tres-saints Noms de JESUS & de MARIE , je me sentis
 » fortifié d'un secours si extraordinaire , que je n'eus pas grand-
 » peine à souffrir ce second tourment : Après lequel ils me presse-

rent de retourner à l'idolâtrie : mais Dieu me fit la grace de
 demeurer constant dans ma resolution.

Enfin ils me délierent , & quelque temps après me relie-
 rent les pieds & les mains ensemble derriere le dos , faisant
 comme un peloton de mon corps : puis m'attacherent & pen-
 dirent à la même corde pour la troisième fois , & la tourne-
 rent comme auparavant , non plus de la gauche à la droite ,
 mais de la droite à la gauche. Ainsi me haussant & me baissant
 toujours en tournoyant , ils crurent que je perdrois patien-
 ce : Mais les saints Noms de JESUS & de MARIE que j'a-
 vois toujours & à la bouche & au cœur , me donnerent une
 force admirable pour souffrir cette question , qu'on appelle
 la question de Surunga.

Les Juges voyant qu'ils n'avoient rien gagné par ce sup-
 plice , m'en firent souffrir un autre plus atroce. Ils me firent
 porter dans une cour où deux Bourreaux me serrent assez
 long-temps de toute leur force la jambe gauche entre deux
 canons de mousquet , me demandant toujours si je ne voulois
 pas renier JESUS-CHRIST ? & comme je répondois que non , ils
 prirent une grosse canne creuse au dedans & tournée comme
 un foret , & me l'appliquant sur la cuisse droite , la firent en-
 trer petit à petit dans la chair , de telle maniere qu'à mesure
 que la canne entroit dans la chair , la chair entroit dans la
 canne : puis la retirant avec force , ils emportoient la chair qui
 y demouroit enfermée comme la moëlle dans un os.

Après l'avoir ostée ils remirent la canne dans la playe de ma
 cuisse & l'enfoncerent jusqu'à l'os. L'ayant rencontré ils la dé-
 tournerent à costé de l'os & continuerent à percer tout autour ,
 me faisant toujours la même demande & moy la même ré-
 ponse. Alors ils retirerent la canne pleine de ma chair & me
 percerent la cuisse en un autre endroit , la jambe gauche de-
 meurant si serrée entre les deux canons , que je n'en pouvois
 plus. Ce tourment estant fini , ils me desserrerent la jambe gau-
 che , & mirent la droite en sa place : Puis me percerent la cuisse
 gauche en deux endroits comme ils avoient fait la droite.

Pendant ce cruel supplice je sentoie dans mon ame une
 consolation extrême , de ce que j'endurois ces tourmens pour
 la Foy de mon Sauveur JESUS-CHRIST.

Estant ainsi percé & baigné dans mon sang , trois Bourreaux

» me portèrent dans la maison, car je ne pouvois plus me sou-
 » tenir. Quelqu'un des assistans qui me vit étendu, dit que mes
 » jambes n'avoient pas esté assez ferrées. Les Bourreaux luy ré-
 » pondirent qu'elles l'avoient esté si fortement, que les os en
 » estoient brisez, ce qui estoit vray. Ils me menacerent alors
 » de me faire souffrir d'autres tourmens plus cruels si je persi-
 » stois dans mon obstination : Entr'autres de m'arracher les
 » doigts des mains & des pieds les uns après les autres pour
 » prolonger ma douleur. Lorsqu'ils me parloient, une sueur me
 » prit par tout le corps, laquelle estant mêlée avec le sang qui
 » sortoit de mes playes, me fit souvenir de la sueur sanglante
 » du Fils de Dieu dans le jardin des Olives, ce qui me remplit
 » de force & de consolation.

» Sur ces entrefaites le Juge me vint trouver, & me dit que
 » tout ce que j'avois souffert n'estoit rien en comparaison de ce
 » qu'il m'alloit faire endurer. Il me fait porter à la prison & dé-
 » pouiller à la porte de mes habits. Je demeuré couché sur la
 » terre à demy mort, & nageant dans mon sang : mais deux
 » Chrétiens qui estoient prisonniers pour la Foy eurent la bon-
 » té de me tirer avec eux dans la prison. Nous estions là tout
 » nuds, n'ayant que nostre chemise, & exposez à l'air en plein
 » hyver. On nous donnoit une fois le jour pour nourriture un
 » peu de ris & un peu d'eau autant qu'il en falloit pour nous
 » empêcher de mourir. Enfin après toutes ces épreuves, le Gou-
 » verneur de Cusan qui demeure dans la capitale, me rendit à
 » mes concitoyens, faisant courir le bruit qu'il avoit obtenu ma
 » grace des Gouverneurs & Souverains du Royaume. Jusques icy
 » font les paroles de Louïs ce brave Martyr qui estoit à Nangasa-
 » qui, lorsqu'on envoya cette relation en Europe, aussi triste de
 » n'estre pas mort pour JESUS-CHRIST, qu'il estoit joyeux d'avoir
 » souffert pour son amour.

Il arriva une chose remarquable dans la prison où il fut
 avec deux autres Chrétiens de Cusa, dont l'un avoit nom
 Jean Rocayemon & l'autre Leon Quezayemon, tous deux
 illustres par les combats qu'ils avoient soutenus pour la Foy.
 Quoy qu'ils fussent tous trois nuds dans une saison fort rude,
 couverts de playes, & menacez par les Juges de tourmens
 extraordinaires. Ils estoient si gais & si contents, qu'un Gen-
 tilhomme Payen qui estoit prisonnier avec eux pour ses cri-
 mes,

mes, en fut surpris, & les pria de luy dire quel sujet ils avoient
 de se réjouir dans l'extrême misere où il les voyoit reduits.
 Alors les Chrétiens commencerent à l'instruire & à luy décou-
 vrir les grands mysteres de nostre Religion. Le Payen en fut
 ravi, & ne pouvant douter qu'une Religion ne fût divine, qui
 inspiroit tant de joye au milieu des souffrances, demanda le
 Baptême. Leon le baptisa; Louïs fut son Parrain. Ils furent
 tous relâchez & renvoyez par les Magistrats libres en leurs
 maisons.

Je ne puis omettre la victoire admirable qu'un de ces pri-
 sonniers remporta sur les tendresses de la nature. On ne sçait
 si c'est Jean ou Leon. Ayant esté tiré la nuit de la prison &
 conduit, comme il croyoit, au Gouverneur pour estre mis à
 mort, il fut bien surpris de se voir mené à une maison où il
 trouva sa mere, son frere, sa femme, ses enfans & tous ses
 parens assemblez pour combattre & ébranler sa constance.
 Après luy avoir representé tous les malheurs qu'il alloit attirer
 sur luy & sur toute sa famille par un entestement de Religion,
 sa mere, sa femme & ses enfans se jetterent à ses pieds & le
 prierent avec beaucoup de larmes d'avoir pitié d'eux, & de
 dire un mot seulement qui suffiroit pour leur sauver les biens
 & la vie. Ce brave Chretien que la violence des tourmens
 n'avoit pû abbatre, estoit en danger de succomber aux ten-
 dresses de la nature, s'il n'eût opposé à tous ces traits qu'on
 luy lançoit, le bouclier de la Foy. Il demeure ferme, & resiste
 genereusement à la chair & au sang. Son frere voyant sa reso-
 lution, transporté de rage & de fureur tire son poignard, &
 prenant sa mere, proteste qu'il le luy va plonger dans le sein,
 pour la delivrer d'une mort continuelle que luy faisoit souf-
 frir un fils ingrat & dénaturé. Le Chretien qui connoissoit le
 naturel de son frere & qui le voyoit capable de commettre ce
 parricide, se recommendoit à Dieu de tout son cœur : mais le
 danger où il voyoit sa mere ne put ébranler sa resolution. Il de-
 meura ferme & immobile comme un rocher. Le Gouverneur
 ayant appris que ce stratageme qu'il avoit fait jouer ne luy
 avoit pas réüssi, perdit toute esperance de vaincre ces braves
 Chrétiens, & les renvoya, comme j'ay dit, libres en leur
 maison.

Ces deux années 1616. & 1617. il y eut grand nombre
 Tome II.

322 HISTOIRE DE L'ÉGLISE
 de Martyrs en divers Royaumes, dont les uns furent crucifiez, les autres eurent la teste tranchée, d'autres les doigts des mains & des pieds avec les jarrets coupez. D'autres furent marquez au front avec une croix rouge de feu: mais parce que nous avons rapporté de semblables martyres, pour ne pas fatiguer le lecteur par cette conformité de tourmens qui pourroient passer pour des repetitions ennuyeuses, je suis obligé de les omettre pour faire le recit du martyre de quelques Religieux d'Europe & du Japon, qui sont entrez dans le champ de bataille, & qui ont fait triompher JESUS-CHRIST de la cruauté des Tyrans.

XVII.
 Martyre du
 Frere Leonard Qui-
 mura Jesuite.

Il y avoit cette année 1618. trente-deux Religieux de la Compagnie de JESUS dispersez en divers endroits de cet Empire, lorsque le Pere Didaque Valens créé successeur du Reverend Pere Louïs Cerquera Evêque du Japon y arriva, mais fort secretement, pour aider & encourager cette Eglise affligée. Comme on avoit proposé de grandes recompenses à ceux qui decouvrieroient un Prestre ou un Religieux, on faisoit des recherches continuelles dans la Ville de Nangasaqui, qui estoit comme le dernier asyle des Chrétiens. Un Commissaire estant entré dans la maison d'un des principaux habitans de la Ville, demanda une plume pour faire inventaire des meubles qui y estoient & des Chrétiens qui y demeuroient. Une petite fille de huit ans luy en presenta une, en luy disant: *Tenez, Monsieur, en voicy une: mais écrivez mon nom, afin que je meure la premiere pour JESUS-CHRIST.* Sa mere donna le sien aussi, & comme le Commissaire se retiroit, elle courut après luy, tenant un petit enfant entre ses bras, & luy dit: *Monsieur, écrivez, je vous prie, le nom de ce dernier de mes enfans. Il dormoit quand vous estes venu, & je ne m'estois pas souvenue de le faire enrôler.*

On mit cette année en prison à Nangasaqui tantost vingt, tantost trente Chrétiens, entre lesquels fut le Frere Leonard Japonnois de la Compagnie de JESUS, avec l'illustre Pere Charles Spinola de la même Compagnie, dont nous rapporterons bien-tost le glorieux martyre. Il fut transporté des prisons de Nangasaqui à Omura: mais le Frere Leonard y demeura l'espace de trois ans, pendant lesquels il baptisa quatre-vingt-six Idolâtres qui estoient prisonniers avec luy. Voicy comme ils passaient la journée dans ce lieu de souffrance. Ils

DU JAPON Liv. XV.

323

faisoient tous les matins une heure d'oraison mentale & une autre de vocale, recitant plusieurs prieres entr'autres les Litanies des Saints. Le reste du temps jusqu'au dîner, ils l'employoient à la lecture d'un bon livre. Après leur dîner, qui étoit un peu de ris & d'eau, chacun s'appliquoit à quelque exercice particulier, l'un à lire, l'autre à écrire, l'autre à quelque ouvrage de la main.

Sur le soir ils faisoient tous une autre heure d'oraison. Ils jeûnoient tous les Mecredis, les Vendredis & les Samedis; quelques-uns encore les Lundis, & prenoient tous la discipline ces jours-là. Les Vendredis ils faisoient cinq heures d'oraison à l'honneur des cinq playes du Sauveur du monde, & une fois chaque mois ils faisoient les quarante heures, pour obtenir de Dieu la constance aux Chrétiens & aux Predicateurs de l'Evangile.

Le Juge sçachant que le Frere Leonard avoit fait de sa prison une maison de priere, & qu'il avoit converti les Idolâtres qui luy tenoient compagnie, le fit transporter à une chambre si basse, qu'estant assis il touchoit le plancher de sa teste. Il demeura là un an entier jeûnant tous les jours, hormis les Dimanches, & prenant la discipline pour se disposer au martyre. Gonfoco nouveau Gouverneur de Nangasaqui estant retourné de la Cour, condamna cinq prisonniers à la mort: A sçavoir le Frere Leonard, André Murayame Tocuan, Jean Joxide Xoun, Cosme de Corey & Dominique George Portugais, qui avoit logé chez luy le Pere Spinola. La Sentence leur ayant esté signifiée, le Frere Leonard remercia Dieu de cette grace qu'il attendoit, disoit-il, depuis plusieurs années, & passa toute la nuit à encourager ses Compagnons au martyre.

Le lendemain il sortit de prison chargé de chaînes. Les Chrétiens bordoient les ruës, & quelques-uns se jettoient à ses pieds, les autres à son côté, d'autres luy baisoient les mains, tous se recommandoient à ses prieres. Le Frere de son côté les exhortoit à perseverer dans la Foy jusqu'au dernier soupir. On les mena tous cinq à un lieu où le Juge les attendoit. Il interrogea d'abord le Frere Leonard, & luy demanda s'il estoit Religieux de la Compagnie de JESUS? Le Frere luy répondit qu'il ne le pouvoit pas ignorer, puisqu'il avoit esté souvent chez luy avec l'habit qu'il portoit, pour le saluer de la

part de ses Supérieurs: *Pourquoy donc, repliqua le Juge, estes-vous demeuré au Japon contre les Edits des Empereurs? C'a esté, dit le Frere, pour prêcher la Loy de JESUS-CHRIST, ce que je feray tant que je seray en vie. Et c'est pour cela même, repartit le Juge, que vous serez brûlé tout vif: Car l'Empereur vous a condamné au feu, non pour avoir esté complice du meurtre d'un jeune homme dont on vous avoit accusé d'abord: mais parce que vous estes Jesuite & que vous preschez la Foy Chrétienne.* Paroles que le Juge reiterra par deux fois. Le Frere le remercia de cette declaration qui luy estoit si honorable, & se tournant vers le monde qui estoit assemblé, s'écria: *Que tout le monde sçache que Leonard est condamné au feu, parce qu'il est Chrétien & Predicateur de la Loy de JESUS-CHRIST.* Ensuite il exhorta les Compagnons de son martyre à la constance, les apostats à faire penitence, & les Idolâtres à se rendre Chrétiens.

Le Juge continuant sa procedure, demanda à Dominique s'il avoit reçu en sa maison un Jesuite nommé Spinola? Dominique luy répondit: *A quel propos me faites-vous cette demande? Ne sçavez vous pas que c'est pour cela que je fus emprisonné l'an passé?* Le Juge sans faire d'autres interrogations le condamna sur cette réponse à estre brûlé. Dominique alors transporté de joye luy dit: *Je fais plus d'estat de cette sentence, que si j'avois conquis tout l'Empire du Japon.* Les autres prisonniers dirent le même. Ensuite on les conduisit au lieu du supplice. Les ruës regorgeoient de monde; la mer estoit couverte de vaisseaux chargez de gens qui venoient assister à ce spectacle. Il en descendoit de toutes parts des montagnes voisines: Et chacun portoit compassion à ces glorieux Martyrs qu'on condamnoit à une peine si rigoureuse, pour avoir confessé & presché une loy tres-sainte: mais les Portugais estoient particulièrement touchez de la mort de Dominique leur Compatriote. Le Frere Leonard pendant tout le chemin parloit & combattoit les superstitions du Japon, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de son Provincial.

Lorsqu'ils furent arrivez au lieu de leur supplice, chacun fit la reverence au poteau où il devoit estre attaché: puis s'étant embrassez tendrement les uns & les autres, ils y furent liez. On mit aussi-tost le feu au bucher. La fumée qui s'éleva en haut avec la flâme qui les enveloppa de toutes parts, les déroba quelque peu de temps à la veüe des assistans: mais après qu'elle se fut

dissipée, on apperceut une merveille digne d'une éternelle mémoire. C'est le Frere Leonard, lequel estant au milieu des flâmes, s'écria d'une voix forte & d'un visage riant: *Je ne sens aucune douleur, & la chaleur qui me brûle me semble une douce rosée.*

Mais ce qui ravit en admiration tous les assistans, fut que ses liens estant brûlez, il prit dans ses deux mains des charbons ardens, & se les mit par respect sur la teste, chantant le Pseaume *Laudate Dominum omnes gentes &c.* Les Chrétiens étonnez de ce spectacle, firent retentir l'air des sacrez Noms de JESUS & de MARIE. Les enfans de la Congregation de Nostre-Dame qui estoient dans une petite barque, chanterent alternativement divers Hymnes & Cantiques spirituels à l'honneur de Dieu. Tous les Fideles qui voyoient consumer ces sacrées victimes, furent embrasés à la veüe de ce feu d'un si grand desir de mourir pour la Foy, que plusieurs approchoient du bucher afin qu'on les jettast dedans. Un Chinois s'y fourra si avant, que si on ne l'eût retiré, il eût esté réduit en cendres. Deux hommes mariez demanderent à leurs voisins s'il n'estoit pas permis de se jeter dans le feu. Plusieurs Gentils se convertirent, touchés des exemples de leur vertu, sur tout de la joye qu'ils firent paroistre dans leur tourment. Les Juges firent ramasser leur os & les firent jeter dans la mer, afin qu'ils ne fussent pas honorez comme Martyrs: mais les Chrétiens s'estant plongez dans l'eau, les recueillirent presque tous. Ces cinq Martyrs endurerent la mort à Nangasacki le vingt-huitième de Novembre 1619.

Le Frere Leonard dont je viens de parler, estoit de Nangasacki & fut élevé chez les Peres Jesuites dès son enfance. Comme il avoit l'esprit vif & le jugement solide, il fut dès l'âge de treize ans appliqué à faire le Catechisme aux Infideles. A l'âge de vingt-sept ans il entra dans la Compagnie de JESUS, où il en a vécu dix-sept dans une profonde humilité & dans une ferveur admirable. Il avoit suffisamment étudié pour estre Prestre: mais il voulut demeurer au rang des laïques sans vouloir monter plus haut, ce qui ne l'empêcha pas de travailler toute sa vie au salut du prochain: Principalement depuis que les Peres furent bannis du Japon, & c'est dans ces exercices de charité qu'il fut pris & sacrifié en holocauste à la gloire de Dieu.